REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

N°2026/70

Objet de la délibération :

Hors Commission

INTERCOMMUNALITE – Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 27/11/2026

Et de sa publication le 27/11/2026

le Maire,

Jérôme LOPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS

15 octobre 2026

L'An Deux Mille Vingt Six
et le quinzième jour du mois d'**octobre à 18h30.**
à Saint Mathieu de Tréviers les membres du Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **neuf octobre** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire**

Membres présents :
M. Jérôme LOPEZ, Maire.
Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Stéphane GOULLIER, Mme Jessica SAHUN TURQUAIS, M. Nicolas MEJRI, Adjoints au Maire.
M. Gilles HOLVECK, M. Alain GIBAUD, Mme Bernadette MURATET, M. Luc MOREAU, M. Nicolas GASTAL, Mme Sophie GUIGNARD, M. Cédric AZEMA, Mme Hortencia JACQUETON, Mme Mathilde GALLAND, M. Thibaut MARTINEZ, Mme Isabelle POULAIN, Mme Magalie BARTHEZ, M. Ludovic BIANCIOTTO, M. Jérôme FRANCHOMME, M. Charles LEVEQUE, conseillers municipaux.

Membres représentés :
Mme Christine OUDOM donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;
Mme Carine SARRAILH donne pouvoir à M. Alain GIBAUD ;
Mme Vanessa DURIEUX donne pouvoir à Mme Jessica TURQUAIS ;
Mme Magalie PERES donne pouvoir à M. Charles LEVEQUE.

Secrétaire de séance :
M. Gilles HOLVECK.

En application de l'article L5211-39 du CGCT, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte financier unique (CFU) arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Conformément à la règlementation en vigueur le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) pour l'année 2025 a été présenté au Conseil communautaire du 29 septembre 2026.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- **de prendre acte** de la présentation du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

le Maire,

Jérôme LOPEZ

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20261102-2026-70-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Publié sur le site internet de la commune le 5/11/2026